

Mise en œuvre du statut d'étudiant engagé (Een) dans les composantes élémentaires de l'UGA_maj 31/08/2020

		Etudiant salarié	Membre de bureau associatif	Service civique	Réserviste	Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)	Chargé-e de famille (parents)
Aménagements	Autorisations d'absence (cours et/ou TD obligatoires)	Sur accord de l'enseignant responsable sur présentation d'un justificatif	Sur accord de l'enseignant responsable sur présentation d'un justificatif	Sur accord de l'enseignant responsable sur présentation d'un justificatif	Sur accord de l'enseignant responsable sur présentation d'un justificatif	Sur accord de l'enseignant responsable sur présentation d'un justificatif	Sur accord de l'enseignant responsable sur présentation d'un justificatif
	Organisation de l'emploi du temps: choix de groupes TP TD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Etalement de cursus	Sur accord du responsable d'année	Sur accord du responsable d'année	Sur accord du responsable d'année	Sur accord du responsable d'année	Sur accord du responsable d'année	Sur accord du responsable d'année
	Dispense d'assiduité (cours et/ou TD obligatoires)	Sur accord de l'enseignant responsable	Sur accord de l'enseignant responsable	Sur accord de l'enseignant responsable	Sur accord de l'enseignant responsable	Sur accord de l'enseignant responsable	Sur accord de l'enseignant responsable
	Aménagements d'examens	NON L'employeur est tenu de libérer l'étudiant pour les examens	NON	NON La structure d'accueil est tenue de libérer l'étudiant pour les examens	NON Si mobilisé	NON Si mobilisé	NON
Bonification	<p>Loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle</p> <p>* Attribution d'une bonification à hauteur max de 0,5 par cycle de formation (licence, master) qui s'applique sur la moyenne générale de l'année Ex: Un étudiant Sapeur-Pompier Volontaire au cours de ses 3 années de Licence, ne peut bénéficier de sa bonification que sur l'année de sa demande.</p> <p>* Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master) ex: Un étudiant réserviste en L1 bénéficie d'une bonification à ce titre à la fin de sa L1. Si en L2 il est président d'une association, il peut alors bénéficier à ce titre d'une seconde bonification.</p>	NON	OUI	OUI	OUI conformément à la Convention signée entre Les Armées et l'UGA en mars 2019	OUI conformément au partenariat conclu avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère SDIS 38	NON
Barème pour la bonification (préconisé sur la moyenne générale)		Non concerné	A l'appréciation de la composante	A l'appréciation de la composante	0,3 (préconisation établissement)	<p>Sur la base de l'évaluation du référent SPV, Monsieur David DECHENAUD, en relation avec les Etats-majors:</p> <p>Les notes sont transmises par le SPBS avant les jurys du S2, pour mise en oeuvre sur la moyenne générale.</p>	Non concerné